



Réservation reçu le :	
Acompte de :	
N° chèque :	
Banque :	
Chèque ANCV :	
Autre :	

BULLETIN DE RESERVATION LOCATION CHALET / MOBIL HOME / ROULOTTE

(A retourner avec le contrat de location)
 Vallée de l'Ibie 07150 LAGORCE
 Tél: 04 75 88 01 26 - contact@camping-ibie.com

Identité

Nom:
Prénom:
Adresse:
Code postal - Ville
Téléphone:
Mél:

Détail des personnes (Adultes et enfants obligatoire)

	Nom	Prénom	Age
1			
2			
3			
4			
5			
6			

(seules les personnes inscrites seront autorisées à séjourner sur le camping)

Arrivée le : Départ le : Durée du séjour:

(cocher la case correspondante à votre choix)

Chalet "**Camping**" sans sanitaires 4 personnes

Chalet" Rustique" avec sanitaires 4 personnes

Chalet" Rustique" avec sanitaires 5 personnes

Mobilhome 4 personnes

Mobilhome 5 personnes

Mobilhome 6 personnes

Roulotte 2 personnes

Montant de la location (voir grille des tarifs)

Taxe de séjour (0,25€ par personne et par jour + de 13 ans)

TOTAL

Acompte 30%

A DEVOIR A VOTRE ARRIVEE

* Pour la réservation de plusieurs (chalet ou mobilhome),merci de remplir une fiche par locatif

Date :

Signature :

(Dés reception de l'ensemble, bulletin reservation, contrat de location, et acompte de 30%, vous recevrez un double du contrat) par mél ou par courrier

CONDITIONS GENERALES
CONTRAT DE LOCATION Camping - location

Contrat à renvoyer rempli, daté, signé, accompagné de votre règlement.
Dès réception de celui-ci, vous recevrez un exemplaire signé du loueur
la confirmation de la location ou de la réservation d'un emplacement.

Contrat établi :

ENTRE : Camping Ibie (Mr et Mme Wrobel)
Vallée de l'Ibie
07150 Lagorce

ET : Mr, Mme
Demeurant :
.....

1) RESERVATION

La réservation se fait au moyen du contrat de location, daté, signé et accompagné de votre règlement par chèque, chèque ANCV, mandat poste. Elle est effective quant vous recevez la confirmation de notre part. Toute location est nominative et ne peut être en aucun cas cédée ou sous louer, sauf accord du camping. Le nombre de personne doit être respecté en fonction de la capacité de la location, de l'emplacement.

2) PAIEMENT DE L'ACOMPTE

30% du total du séjour (déductible de la facture).
Le solde est à régler le jour de votre arrivée.

3) ANNULATION

Les annulations de réservation doivent être effectuées par écrit (recommandé avec AR)
-annulation plus de 30 jours avant la date d'arrivée prévue : il vous sera retenu 20% du séjour.
-annulation moins de 31 jours avant la date d'arrivée il vous sera retenu 100% de l'acompte versé.
-une fois votre séjour acquitté, si vous l'interrompez ou l'abrégez, il restera acquis au loueur.

4) ARRIVEE-DEPART

A l'arrivée, il vous sera demandé :

- une pièce d'identité
- le règlement du solde de votre séjour
- une caution de 150.00€ (pour les locations)
- Camping**, les arrivées ont lieu à partir de 12 heures, les départs doivent s'effectuer avant 12heures
- Locations**, les arrivées ont lieu à partir de 14 heures, les départs entre 8 heures et 11 heures le samedi matin. Les états des lieux sont effectués sur prise de rendez vous avec le loueur. Le chèque de caution pourra alors être rendu à votre départ. Dans le cas contraire il sera conservé par le loueur et restitué par courrier après vérification des lieux.

5) ASSURANCE

Il appartient au client de s'assurer contre les risques de vol, incendie, dégâts des eaux, responsabilité civile, recours des tiers. Le camping décline toute responsabilité. En cas de litige entre le bailleur et le loueur, le tribunal de commerce sera le seul compétent.

6) LOCATION

Le client s'engage à respecter les lieux. Avant son départ il devra rendre les locaux en bon état de fonctionnement, et de propreté. En cas de non respect, la caution pourra être conservée par le loueur pour remplacer le matériel manquant ou abimé. Une facture détaillée sera alors adressée au client et le solde de la caution restitué.

Le ménage sera effectué par le client, en cas de non respect, 80.00 € seront retenus sur la caution pour effectuer celui-ci.

Il sera à charge du client de remplacer tous équipements fournis (selon inventaire) par le louer avant son départ. Si dégradation du bien loué, le loueur fera faire les réparations qui resteront à la charge du client. Celui-ci recevra alors une facture qu'il devra acquitter. Chaque location est prévue pour un certain nombre de personnes qui ne pourra être supérieure à celui déclaré lors de la réservation. Seule l'autorisation du loueur vous en donnera le droit (lit pliant supplémentaire ou lit bébé par exemple).

7) LOCATION - CAMPING

Toute personne vous rendant visite doit être déclarée à l'accueil.

Les feux sont interdits. Barbecue autorisé dans la zone prévue à cet effet. Les chiens sont acceptés, tenu en laisse et vacciné.

Tout campeur est tenu de respecter le règlement intérieur du camping.

Le loueur se réserve le droit d'expulser toute personne ne respectant pas le règlement intérieur du camping.

L'accès à la piscine est réservés aux clients du camping, les enfants sont sous la responsabilité des parents et ne doivent en aucun cas rester sans surveillance.

FAIT A..... LE

FAIT ALE.....

LE CLIENT :
(Ecrire en toutes lettres)
Accèpte les Conditions Générales

LE LOUEUR :